



Haut Conseil des Biotechnologies, nouveaux OGM, le gouvernement a-t-il décidé de ne plus appliquer la loi ?

Paris, le 29 octobre 2019

C'est au détour d'une Annexe au projet de loi de finances 2020¹ que l'on peut découvrir que, pour le gouvernement, le **Haut Conseil des Biotechnologies (HCB) a vocation à être supprimé.**

Ce Haut Conseil a pourtant été créé après de nombreuses années de débat par la loi du 25 juin 2008 relative aux organismes génétiquement modifiés. Pour application du principe constitutionnel de précaution, il vise à fournir à l'État une expertise et des recommandations issues non seulement de scientifiques, mais aussi des acteurs de la société civile et économique (paysans, consommateurs, transformateurs, ...). Arrivant en fin de son deuxième mandat, ses membres doivent être renouvelés par le gouvernement avant la fin 2019.

En souhaitant supprimer le HCB, le gouvernement décide de casser définitivement le thermomètre déjà bien ébréché par les multiples dysfonctionnements qui ont conduit à de nombreuses démissions depuis 2016. Il justifie sa décision par une prétendue « impossibilité de maintenir l'activité » alors que ce sont ses propres Ministres qui n'ont pas voulu la maintenir en ne remplaçant pas sa présidente et le président du Comité Économique, Éthique et Social (CEES), tous deux démissionnaires afin de remédier à ces dysfonctionnements.

De même, le gouvernement n'a rien fait pour appliquer l'arrêt de la Cour de Justice de l'Union européenne du 25 juillet 2018 qui l'oblige à contrôler l'absence de dissémination et de commercialisation de nouveaux OGM² non déclarés sur notre territoire, alors que certains d'entre eux sont cultivés aux États-Unis et au Canada³, pays qui n'assurent aucune traçabilité ni de leur production, ni de leurs exportations vers nos ports.

1 <https://admin.feets-fo.fr/storage/documents/October2019/F3Kzz7acyXDkrs3Q1mmY.pdf> , page 25.

2 issus de techniques de modification génétique, autres que la transgénèse, comme CRISPR, Talen, oligonucléotides, fusion cellulaire d'organismes sexuellement incompatibles...

3 comme le colza (Cibus' SU Canola, produit par ODM) et un soja (Calyxt's High-Oleic Soybean, produit par TALENS).

Dans quelle démocratie serions-nous si nous laissons le gouvernement décider ainsi en catimini de ne pas appliquer la loi ?

Les organisations démissionnaires ont sollicité à maintes reprises le gouvernement pour qu'il remette sur pied un HCB disposant de règles de fonctionnement démocratiques et transparentes. Elles avaient ainsi demandé de modifier en profondeur sa gouvernance et son fonctionnement interne pour permettre, entre autres, la poursuite de la réflexion sur les aspects éthiques de l'évaluation qui incombent au CEES, la prise en compte de l'expertise citoyenne et paysanne et, au-delà de l'évaluation analytique au cas par cas, l'évaluation globale des interactions des processus de production des biotechnologies avec les systèmes concernés : sociétés et écosystèmes.

Le gouvernement se doit d'appliquer enfin la loi en nommant un nouveau HCB qui soit en état de fonctionner et de rendre des avis sur toutes les nouvelles techniques de modification du génome. Au-delà des risques sanitaires et environnementaux non évalués, il en va de notre droit à tous de choisir de produire et de consommer sans OGM.

Contacts presse :

Daniel Evain : 06 80 98 76 82

Guy Kastler : 06 03 94 57 21

Agir Pour l'Environnement

Les Amis de la Terre

Confédération paysanne

CRIIGEN

Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique

France Nature Environnement

Greenpeace

Groupe International d'Études Transdisciplinaires

OGM-Dangers

Sciences Citoyennes